



PLUS DE
5.000€
DE PRIX À GAGNER!
Infos & sélection
sur notre 

Demi-finale et finale
samedis 7 & 14 avril



COOKING CHALLENGE

Le concours de cuisine amateur

DÉTAILS DU CONCOURS ET RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : l'organisateur

L'ASBL Association des commerçants des Galeries Saint-Lambert organise un concours gratuit et sans obligation d'achat autour de l'univers de la cuisine : *Cooking Challenge*, le concours de cuisine amateur.

ARTICLE 2 : Le concept

Cooking Challenge est un concours culinaire au cours duquel 10 cuisiniers amateurs s'affronteront au cœur des Galeries Saint-Lambert les samedi 07/04/2018 (demi-finale) et samedi 14/04/2018 (finale). Les 10 candidats seront sélectionnés à l'issue d'un concours photo sur Facebook (ou via envoi de cette photo par mail ou courrier postal) et auront l'opportunité de remporter plus de 5.000 euros de cadeaux !

ARTICLE 3 : les participants

Ce concours est ouvert à toute personne physique, à l'exception des membres du personnel des Galeries Saint-Lambert et des commerçants y exploitant une enseigne, des membres de leur famille jusqu'au 2e degré (notamment leurs parents, leurs enfants, leur partenaire), ainsi que toute personne qui aurait collaboré à l'élaboration du présent concours.

La participation au concours n'est pas autorisée pour les personnes exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle de chef / cuisinier / commis de cuisine / etc... et les personnes titulaires d'un diplôme de cuisine.

Dans le but de laisser une chance égale à tout le monde, les participants ayant participé aux éditions « *Cooking Challenge* » des années précédentes ne sont pas autorisés à se réinscrire.

En cas de sélection pour la phase finale, les participants devront être disponibles les samedi 7 et 14 avril 2018 de 12h00 à 18h00.

Le non-respect de ces conditions entraîne le retrait immédiat de la (ou des) participation(s) de la (ou des) personne(s) contrevenante(s).

ARTICLE 4 : les phases du concours

1. Du 22 février au 11 mars (à 17h30) – Inscription au concours photo :

Les candidats doivent s'inscrire en envoyant un mail, sur cette adresse cookingchallenge@be.agrealestate.eu, avec :

- Leurs coordonnées personnelles : Nom – prénom - adresse mail - code postale - numéro de téléphone
- Une photo du candidat mis en scène dans sa cuisine et démontrant sa passion pour l'art culinaire (ex : avec son plat favori, un ustensile, un tablier, ... soyez créatifs !)
- Définir en une phrase très courte ce que représente la cuisine pour eux.

La participation peut également se faire par voie postale en adressant ses coordonnées (nom - prénom - adresse - date de naissance - tel - e-mail), leur propre définition de ce que représente la cuisine pour eux et la photo.

Adresse : « Concours COOKING CHALLENGE 2018 »
ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert p/o AGRE Property Management
Place Saint Lambert 27- B-4000 Liège.

NB : toutes les candidatures photos seront soumises à la validation préalable de l'organisation : toute photo portant atteinte aux bonnes mœurs (nudité, vulgarité, incitation à la haine, ...) pourra faire l'objet d'une interdiction de participation.

2. Du 16 mars (à 10h00) au 25 mars (à 17h00) – Votes :

Les photos des candidats seront diffusées sur la fanpage Facebook des Galeries Saint-Lambert et les 5 candidats ayant récolté le plus de « j'aime » au terme du concours seront directement sélectionnés pour participer à la compétition.

Les 5 autres candidats seront sélectionnés par le Jury des Galeries Saint-Lambert.

3. Annonce des 10 candidats qualifiés le 28 mars (à 14h00)

4. Le samedi 7 avril (de 13h30 à 17h30) – Demi-finale :

Encadrés par le Chef Olivier Massart (Restaurant Ô de Vie) et la Maître-chocolatier Jean Galler et bénéficiant d'une infrastructure cuisine intégrée dans les Galeries Saint-Lambert, les 10 candidats devront s'affronter sur la présentation d'un plat et d'un dessert de leur choix, sur base d'un budget de 25 €/candidat dans le supermarché Carrefour Market :

13h00 > 13h30 : accueil et briefing des candidats

13h30 > 15h00 : - achats chez Carrefour Market
- préparation de la cuisine et mise en place
- élaboration et dressage du plat... jusqu'à la dernière seconde !

15h00 > 15h30 : dégustation du plat par le jury et cotations

15h30 > 16h00 : préparation de la cuisine et mise en place

16h00 > 16h30 : élaboration et dressage du dessert

16h30 > 17h00 : dégustation du dessert et cotations

17h30 > Annonce des résultats : 5 candidats éliminés et 5 candidats sélectionnés pour la finale du samedi 14/04

>>> Principe des cotations :

- ❖ **Les deux chefs** attribuent chacun une **côte générale sur 20** (Olivier Massart pour le plat et Jean Galler pour le dessert)
- ❖ Les **autres membres du jury** attribuent également une **côte générale sur 20**, sur base de la même articulation
- ❖ **En cas d'égalité**, le candidat ayant été le mieux noté par les chefs obtient la préférence. Si les notes de ceux-ci sont identiques, la note du jury entre alors seul en ligne de compte. En cas de nouvelle égalité, les chefs et le jury délibèrent pour départager les deux candidats.

5. Le samedi 14 avril (de 13h30 à 17h30) – Finale :

Les 5 finalistes s'affrontent désormais sur une recette de plat imposée par l'invité surprise et de dessert imposée par Jean Galler en disposant toujours d'un budget de 25 €/candidat dans le supermarché Carrefour Market.

13h00 > 13h30 : accueil et briefing des candidats
présentation du plat et du dessert imposés

13h30 > 15h00 : - achats chez Carrefour Market
- préparation de la cuisine et mise en place
- élaboration et dressage du plat... jusqu'à la dernière seconde !

15h00 > 15h30 : dégustation du plat par le jury et cotations

15h30 > 16h00 : préparation de la cuisine et mise en place

16h00 > 16h30 : élaboration et dressage du dessert

16h30 > 17h00 : dégustation du dessert et cotations

17h30 > Annonce des résultats et remise des prix aux 5 finalistes

>>> Principe des cotations : idem demi-finale

ARTICLE 5 : les prix

Le grand vainqueur du concours recevra :

- 1 robot MOULINEX Companion offert par le Groupe SEB d'une valeur de 699,99€
- 1 chèque-cadeau d'une valeur de 100 € offert par Oil & Vinegar

+... cadeaux à ajouter !

Le 2^e finaliste du concours recevra :

- 1 robot MOULINEX Companion offert par le Groupe SEB d'une valeur de 699,99€
- 1 chèque-cadeau d'une valeur de 50 € offert par Oil & Vinegar

+... cadeaux à ajouter !

Le 3^e finaliste du concours recevra :

- 1 robot MOULINEX Companion offert par le Groupe SEB d'une valeur de 699,99€
- 1 chèque-cadeau d'une valeur de 50 € offert par Oil & Vinegar

+... cadeaux à ajouter !

Le 4^e finaliste du concours recevra :

- 1 robot MOULINEX Companion offert par le Groupe SEB d'une valeur de 699,99€
- 1 bouteille d'huile d'olive offerte par Oil & Vinegar

+... cadeaux à ajouter !

Le 5^e finaliste du concours recevra :

- 1 set MOULINEX WMF offert par le Groupe SEB d'une valeur de 400,00 €
- 1 bouteille d'huile d'olive offerte par Oil & Vinegar

+... cadeaux à ajouter !

Le 6^e finaliste du concours recevra (éliminé le samedi 7/04) :

- 1 set MOULINEX WMF offert par le Groupe SEB d'une valeur de 400,00 €
- +... cadeaux à ajouter !

Le 7^e finaliste du concours recevra (éliminé le samedi 7/04):

- 1 set MOULINEX WMF offert par le Groupe SEB d'une valeur de 400,00 €
- +... cadeaux à ajouter !

Le 8^e finaliste du concours recevra (éliminé le samedi 7/04):

- 1 set MOULINEX WMF offert par le Groupe SEB d'une valeur de 400,00 €
- +... cadeaux à ajouter !

Le 9^e finaliste du concours recevra (éliminé le samedi 7/04):

- 1 set MOULINEX WMF offert par le Groupe SEB d'une valeur de 400,00 €
- +... cadeaux à ajouter !

Le 10^e finaliste du concours recevra (éliminé le samedi 7/04):

- 1 set MOULINEX WMF offert par le Groupe SEB d'une valeur de 400,00 €
- +... cadeaux à ajouter !

Attention, les prix ne seront ni échangés ni remboursés contre de l'argent.

ARTICLE 6 : renseignements

Aucun renseignement concernant le concours organisé, de quelque nature que ce soit, ne sera fourni ni verbalement ni par écrit.

ARTICLE 7 : les données personnelles

Les données personnelles communiquées par les participants seront enregistrées dans les fichiers de l'ASBL Association des Commerçants des Galeries Saint-Lambert et seront utilisées sur accord des participants, pour les tenir au courant des activités du centre commercial "Les Galeries St Lambert"

ARTICLE 8 : le règlement

Les participants au concours sont supposés connaître et accepter formellement le contenu du présent règlement.

ARTICLE 9 : responsabilité

L'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert décline toute responsabilité en cas de modification ou d'annulation du concours résultant d'un cas de force majeure (problème technique, défection d'un partenaire/fournisseur, etc.).

ARTICLE 10 : les plaintes

Toute réclamation relative à ce concours doit être introduite par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la clôture du jeu à l'adresse suivante :

ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert
p/o AG Real Estate Property Management
Place Saint Lambert 27
4000 Liège.

En cas de litige, les tribunaux de Liège sont seuls compétents.